



Mairie de Saint Léons

COMpte Rendu de la Seance
du CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2020

Présent(e)s :

Mmes Aurore RODIER, Florence GELY, Muriel SEIGNON
Mrs Alain NOEL, Alexis CASTAN, Eric DELMAS, Christophe BLANC, Luc LEPINOIS,
François LEROY, Patrick VAILLE, Jean-Michel ARNAL

Absent : aucun

Secrétaire de séance : Florence GELY

Les délibérations sont présidées par le Maire Jean-Michel ARNAL

Désignation d'un président de séance pour le vote du compte administratif : Mr Alain Noel.

Remerciement à Mr Ortiz trésorier de Pont-de-Salars qui a donné de son temps pour venir nous présenter le budget de la commune.

A l'ouverture de la séance le maire propose et obtient à l'unanimité des membres présents l'adoption cinq avenants à l'ordre du jour :

- Désignation du délégué au sein du syndicat mixte informatique AGEDI (Agence de gestion et Développement Informatique),
- Désignation d'un correspondant sécurité routière,
- Délibération sur la création d'un nouveau lotissement à Bouscayrol
- Délibération sur la rénovation de l'appartement mairie,
- Délibération sur l'ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation de chemins.

1. Présentation et vote du compte administratif pour le budget principal et pour les 3 budgets annexes (eau & assainissement + transport scolaire + Bouscayrol) :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les comptes administratifs 2019.

- Budget principal « Commune de Saint-Léons »:

Excédent de fonctionnement 64 678,22 €

Déficit d'investissement 63 005,71 €

Le compte administratif est approuvé sous la présidence de Mr Alain NOEL, le maire ne participant pas au vote. Voté à l'unanimité avec 10 voix pour.

- Budget annexe « Le Bouscayrol »

Excédent de fonctionnement 5 045,31 €

Déficit d'investissement 3 948,07 €

Le compte administratif est approuvé sous la présidence de Mr Alain NOEL, le maire ne participant pas au vote. Voté à l'unanimité avec 10 voix pour.

- Budget annexe « L'eau & l'assainissement »

Excédent de fonctionnement 84 593,00 €

Déficit d'investissement 70 492,33 €

Le compte administratif est approuvé sous la présidence de Mr Alain NOEL, le maire ne participant pas au vote. Voté à l'unanimité avec 10 voix pour.

- Budget annexe « Transports scolaires »

Excédent de fonctionnement 7 392,45 €

Le compte administratif est approuvé sous la présidence de Mr Alain NOEL, le maire ne participant pas au vote. Voté à l'unanimité avec 10 voix pour.

2. Présentation et vote du compte de gestion du budget principal et pour les 3 budgets annexes (eau & assainissement + transport scolaire + Bouscayrol) :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les comptes de gestions 2019.

- Budget principal « Commune de Saint-Léons »:

Excédent de fonctionnement 64 678,22 €

Déficit d'investissement 63 005,71 €

Le compte de gestion 2019 est approuvé sous la présidence de Mr Jean-Michel Arnal, le maire. Voté à l'unanimité avec 11 voix pour.

- Budget annexe « Le Bouscayrol »

Excédent de fonctionnement 5 045,31 €

Déficit d'investissement 3 948,07 €

Le compte de gestion 2019 est approuvé sous la présidence de Mr Jean-Michel Arnal, le maire. Voté à l'unanimité avec 11 voix pour.

- Budget annexe « L'eau & l'assainissement »

Excédent de fonctionnement 84 593,00 €

Déficit d'investissement 70 492,33 €

Le compte de gestion 2019 est approuvé sous la présidence de Mr Jean-Michel Arnal, le maire. Voté à l'unanimité avec 11 voix pour.

- Budget annexe « Transports scolaires »

Excédent de fonctionnement 7 392,45 €

Le compte de gestion 2019 est approuvé sous la présidence de Mr Jean-Michel Arnal, le maire. Voté à l'unanimité avec 11 voix pour.

3. Présentation et vote de l'affectation de résultat 2019 du budget principal et pour les 3 budgets annexes (eau & assainissement + transport scolaire + Bouscayrol) :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations de résultats de 2019.

- Budget principal « Commune de Saint-Léons »:

Excédent de fonctionnement 64 678,22 €

Déficit d'investissement 63 005,71 €

Et propose d'affecter la somme de 63 005,71 € au compte 1068 et de reprendre la somme de 1 672,51 € en section de fonctionnement au compte 002.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité avec 11 Voix pour.

- Budget annexe « Le Bouscayrol »

Excédent de fonctionnement 5 045,31 €

Déficit d'investissement 3 948,07 €

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité avec 11 Voix pour.

- Budget annexe « L'eau & l'assainissement »

Excédent de fonctionnement 84 593,00 €

Déficit d'investissement 70 492,33 €

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité avec 11 Voix pour.

- Budget annexe « Transports scolaires »

Excédent de fonctionnement 7 392,45 €

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité avec 11 Voix pour.

4. Présentation et vote du budget principal et pour les 3 budgets annexes (eau & assainissement + transport scolaire + Bouscayrol) pour 2020 :

Monsieur Le Maire présente :

- Budget principal 2020 « Commune de Saint-Léons »
Qui s'équilibre à la somme de 439 585,03 € en section de fonctionnement
Et à la somme de 159 404,70 € en section d'investissement.
Le conseil municipal après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2020 sur le budget principal, approuve par 11 Voix pour.

- Budget annexe « Le Bouscayrol »
Qui s'équilibre à la somme de 94 787,21 € en section de fonctionnement
Et à la somme de 101 503,65 € en section d'investissement.
Le conseil municipal après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2020 sur le budget annexe « Le Bouscayrol », approuve par 11 Voix pour.

- Budget annexe « L'eau & l'assainissement »
Qui s'équilibre à la somme de 229 386,00 € en section de fonctionnement
Et à la somme de 155 077,33 € en section d'investissement.
Le conseil municipal après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2020 sur le budget annexe « L'eau & l'assainissement, approuve par 11 Voix pour.

- Budget annexe « Transports Scolaires »
Qui s'équilibre à la somme de 17 392,45 € en section de fonctionnement
Le conseil municipal après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2020 sur le budget annexe « Transports Scolaires », approuve par 11 Voix pour.

5. Vote des subventions attribuées aux associations :

Fédération des organismes de défense sanitaire de l'Aveyron :	482 €
Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés :	38 €
Association Chasseurs Propriétaires Réunis :	100 €
Chasse communale :	100 €
Pêche communale :	100 €
Aide à Domicile en Milieu Rural :	300 €
Association des Parents d'Elèves :	2800 €
Association Sportive Haut Lévézou :	200 €
Cant-on-en-parle :	500 €
Comité des Fêtes :	1500 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie :	100 €
Quilles du Monseigne :	200 €
Léons'bouge :	200 €
Club des Bruyères :	450 €
Association des Familles Rurales :	7000 €

Un complément à la subvention de l'Association Familles Rurales (accueil périscolaire, accueil du mercredi et fonctionnement général) fera l'objet d'une autre délibération. Une réunion va être programmée avec Vezins et St Laurent pour définir une collaboration plus équitable entre nos 3 communes y incluant les subventions CAF et MSA et une participation jusqu'ici inexistante de Saint-Laurent .

6. Désignation du délégué au sein du syndicat mixte informatique AGEDI :

Agence de Gestion et Développement Informatique.

Les collectivités de petites tailles situées dans les zones rurales le plus souvent sont à l'écart des moyens permettant l'usage des nouvelles technologies et du numérique. Les circuits d'information nécessitent d'être fluidifiés, fiabilisés et pérennisés.

Créé à l'initiative d'Elus de Communes rurales, le syndicat a pour objet de mutualiser les coûts liés à l'informatisation. A.GE.D.I conçoit et développe des logiciels modernes et performants dédiés aux communes, intercommunalités et autres établissements publics...

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose une gamme complète de logiciels répondant aux différentes normes et de nombreuses applications web permettant une bonne organisation de notre collectivité.

Le conseil municipal après avoir délibéré désigne Jean-Michel ARNAL comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte AGEDI.

7. Désignation d'un correspondant sécurité routière :

Désignation d'un correspondant local auprès du coordinateur départemental de la sécurité routière.

L'état donne une impulsion particulière à la politique locale dans ce domaine en poursuivant deux objectifs :

- Améliorer la connaissance de l'insécurité routière (observation départementale) et professionnelle et structurer le pilotage de l'action locale (coordination),
- Renforcer la démarche partenariale avec les collectivités territoriales ainsi que la mobilisation des bénévoles.

Le conseil municipal désigne Patrick VAILLE comme correspondant sécurité routière de la commune.

8. Délibération sur la création d'un nouveau lotissement à Bouscayrol :

Suite à plusieurs demandes de particuliers, le maire propose de lancer la première étape pour la création d'un nouveau lotissement au Bouscayrol sur la parcelle AI 724.

Cette première étape sera confiée à un géomètre expert qui aura la mission complète de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement communal.

Le conseil autorise unanimement le Maire après avoir listé les différents chemins à lancer la procédure d'enquête d'utilité publique.

9. Délibération sur la rénovation de l'appartement locatif communal :

L'appartement situé au-dessus de la mairie va se libérer en août. Il va nécessiter d'importants travaux, qui vont consister à un agrandissement de la pièce principale par rattachement du local des archives attenant à cet appartement, une réorganisation de l'ensemble des sanitaires, le changement des velux des chambres, la rénovation du sol, l'extension de l'installation électrique.

Le conseil municipal autorise unanimement le Maire à lancer la rénovation de cet appartement vétuste.

10. Délibération sur l'ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation de chemins :

Mr le maire informe le conseil que des agriculteurs et des particuliers ont fait la demande de déclassement de chemins ruraux réputés sans intérêts ou devenus inexistants sur le terrain.

En vue de l'obtention de leur déclassement ces chemins doivent faire l'objet d'une enquête d'utilité publique, conformément à la loi.

Le conseil autorise unanimement le Maire après avoir listé les différents chemins à lancer la procédure d'enquête d'utilité publique.

La séance est levée à 23h00.

Maire de la Commune de Saint Léons,
Jean-Michel ARNAL

